Publié le 14 juillet 2015.
Dernière modification : 23 juin 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

ÉTABLISSEMENTS Robert GONFREVILLE ET CIE, BOUAKÉ (CÔTE-D'IVOIRE)

1912 : d'origine normande, Robert Gonfreville est nommé commis des affaires indigènes à Dabakala.

1919 : création de la Havraise Agricole et Commerciale de la Côte-d'Ivoire Gonfreville et Cie avec le concours financier de René Godet [1], patron des Corderies de la Seine, administrateur des Tréfileries et laminoirs du Havre et de la Forestière africaine française, en Côte-d'Ivoire. Approvisionnement en vivres des chantiers de la voie ferrée. Installation d'une égreneuse de coton à Bouaké.

1921 : usine de filature et tissage à Bouaké.

Le coton à la Côte-d'Ivoire
(*Les Annales coloniales*, 3 mai 1926)

Pendant l'année 1925, la colonie de la Côte-d'Ivoire a disposé des moyens d'égrenage ci-après :

……

une usine des Établissements Gonfreville et Cie à Bouaké (une égreneuse, une presse hydraulique) ;

……

Le coton à la Côte-d'Ivoire
par Monot
(*Les Annales coloniales*, 2 juillet 1926)

[…] La production des diverses usines d'égrenage et des sections secondaires a été la suivante, d'après les renseignements que fournit l'administration : poids en fibres pressées, balles de 250 kilos environ pour les usines, de 30 kilos pour les stations.

Usine gérée par l'A. C. C. à Bouaké, 242 tonnes 734 ; usine Gonfreville, 211 t. 767 ; usine gérée par l'A.C.C., à Korhogo. 32 tonnes 596 ; Stations : Mankono, 46 t. 076 ; Vavoua, 9 t. 425 ; Dabakala. 5 t. 985 ; Man, 4 tonnes 985 ; Bondoukou, 5 t. 575 : Zuénoula, 0 t. 300 ; divers, 32 t. 770. Soit au total 592 tonnes 055.

Dans ce total est compris une certaine quantité de coton (plus de 100 tonnes) provenant du Soudan et de la Haute-Volta et amenée par camions des centres de production de ces deux colonies.

Usine de Bouaké, 27 t. 371 ; de Gonfreville, 56 t. 424 ; de Korhogo, 16 t. 570.

Cette quantité de 102 t. 365 doit être soustraite de l'ensemble pour donner la production cotonnière provenant de la Côte-d'Ivoire.

Celle-ci ressort donc à 592 t. 055.102 t. 365, soit au chiffre de 489 t. 690. […]

---

[1] Claude Malon, *Le Havre colonial de 1880 à 1960,* 2006.

À la chambre de commerce de la Côte-d'Ivoire
L'installation à Abidjan
(*Les Annales coloniales*, 17 septembre 1926)

Usines d'égrenage

M. [Louis] Barthe [CFAO], le distingué président de la chambre de commerce, se plaint de la façon défectueuse dont fonctionnent les usines d'égrenage de l'Association cotonnière coloniale*, celle de Bouaké pour laquelle la colonie a cependant consenti d'importants sacrifices. L'usine de la société Gonfreville, par contre, confectionne des balles de coton très fortement comprimées, ce qui évite environ 50 % du montant du fret payé par les balles de l'A. C. C.

M. Gautier signale enfin que lors de l'arrivée de l'A. C. C. à la Côte-d'Ivoire et sur sa promesse de s'installer, on a annulé une commande pour monter une usine, et la C. G. A. F.* a revendu à perte une égreneuse de 60 scies. En un mot, au passage de M. Waddington, on a fait confiance à l'A. C. C. et annulé tout ce qui avait été commandé pour le travail du coton. Or, aujourd'hui, il faut avouer que. malgré toutes les démarches, toutes les réclamations, rien ne fonctionne normalement.

CÔTE-D'IVOIRE
LA VIE ADMINISTRATIVE
Chambre de commerce
(*Les Annales coloniales*, 29 août 1929)

Ont été élus à la Chambre de commerce de la Colonie au scrutin de 7 juillet 1929 :

Membres titulaires

MM. … Gonfreville…

CÔTE-D'IVOIRE
LES ÉVÉNEMENTS ET LES HOMMES
Commission de contrôle sanitaire
(*Les Annales coloniales*, 1er octobre 1932)

Sont nommés membres de la commission permanente de contrôle sanitaire de Bouaké. :

Président :

M. l'administrateur commandant le cercle.

Membres :

MM. le commandant d'armes ;

Le médecin chargé du Service d'hygiène ;

Dutraive, agent de la S. C. O. A. ;

Gonfreville, industriel ;

Devaux, chef de section au Chemin de fer ;

Sidiky Touré, chef de quartier, notable.

La commission aura pour mission de contrôler la stricte exécution des mesures de protection édictées, de procéder, avec l'assistance d'un agent, de l'autorité dûment

qualifié, à tous les constats utiles et d'en faire le jour même un compte rendu qui donnera lieu à des poursuites immédiates.

1933 : mort de Robert Gonfreville.
Sa veuve, femme énergique, prend la suite

En Côte-d'Ivoire
La tournée du gouverneur dans le Centre et dans le Nord
(*Les Annales coloniales*, 17 avril 1934)

[…] De Man, le général[-sénateur] Stuhl et M. Reste, abandonnant la région forestière, se sont rendus à Séguéla, puis Béoumi, terres d'élection du cotonnier. A Bouaké, havre coquet et tempéré au seuil des savanes soudanaises, ils ont visité la station d'essai de la Ferme cotonnière, l'usine d'égrenage et d'emballage de l'Association cotonnière coloniale*, les vastes pépinières de caféiers de l'Administration locale (qui fait également des essais très intéressants de motoculture à grand rendement à l'aide de tracteurs achetés par les sociétés de prévoyance) ; des usines de filage, de tissage et de teinture du coton de Mme Gonfreville, etc. […]

COTE-D'IVOIRE
La Croix-Rouge française
(*Les Annales coloniales*, 12 juin 1935)

Il vient d'être créé un comité local de la « Croix-Rouge » dont la composition est la suivante :

Présidente d'honneur : Mme Reste.

Président : M. le médecin-colonel Botreau-Roussel.

Vice- présidentes : Mmes Bernard, Lasserre.

Membres : Mmes Fischer, Montigny, Botreau-Roussel, Adami, Pons, Siefer, Martin, Géris, Peloux, de Gonfreville, Vigouroux, Lagarosse.

Ce comité est chargé de la direction et du contrôle de. l'œuvre de la « Croix-Rouge » dans la colonie.

NOS GRANDES ENQUÊTES

L'EFFORT FRANÇAIS EN CÔTE D'IVOIRE
par Gabriel PLANCKE [2]
(*La République*, 9 mai 1939)

Bouaké s'enorgueillit d'une filature de coton. La Société Gonfreville et Cie a, en effet, installé une usine d'égrenage qui traite 3.500 tonnes de coton brut dont une partie est absorbée par le marché indigène et une partie par la filature de la société qui compte

---

[2] Gabriel Plancke (1886-1954) : imprimeur, député radical-socialiste, puis gauche indépendante d'Hazebrouck (Nord)(1936-1942).

1.800 broches et fabrique 75 tonnes de fil écru en moyenne annuelle. Le tissage de la société fabrique environ 1.500 kilos de tissus pour l'usage des indigènes.

1943 (1er JANVIER) : PRISE DE PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ DU HAUT-OGOOUÉ (S.H.O.) DANS LES ÉTS ROBERT GONFREVILLE (E.R.G.)

Luc DURAND-RÉVILLE, président
adg (1934), puis pdg (1943) de la Société du Haut-Ogooué. Voir encadré.

L'industrie cotonnière dans l'Empire
par E. M. MATHEY
(*Le Journal des débats*, 18 septembre 1943)

[…] L'industrie cotonnière en Afrique noire, où elle aurait dû être activement poussée et encouragée par les pouvoirs publics, n'en était, en 1939, qu'à ses premiers bégaiements. C'est ainsi qu'en A.-O.F., en dehors des centres artisanaux créés par les Pères Blancs à Ouagadougou, il n'existe qu'une petite filature, la Société Gonfreville, à Bouaké, qui fabrique quelques tissus pour la population indigène. […]

1947 : OPTORG PREND 41 % DE LA SHO

ET. R. GONFREVILLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 18 janvier 1950)

Les résultats de l'exercice 1949 seront satisfaisants malgré la mauvaise récolte de coton en Côte d'ivoire et permettront encore de rémunérer largement le capital passé de 15 à 40 millions de francs

Le placement de la production a continué sans difficulté, les stocks restant normaux.

La mise en place de l'outillage nouveau exercice, notamment de deux moteurs d'ensemble 800 CV, qui permettront d'assurer la marche régulière de l'usine et de réaliser une économie de combustible. Au cours du prochain semestre, la nouvelle filature de 1.600 broches sera mise en marche, doublant les possibilités de production de fils. Six métiers) tisser du dernier modèle sont actuellement à l'essai en vue de l'extension de l'activité à de nouvelles fabrications.

Les dépenses d'investissements s'élèvent à 40 millions de francs CFA sur lesquels 35 millions sont déjà réglés. L'augmentation de capital en numéraire n'ayant apporté que 20 MF CFA, le complément de 15 millions aura été presque entièrement assuré par autofinancement

---

Établissements R. GONFREVILLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 16 février 1950)

L'activité de la société n'a pas eu à souffrir des derniers événements en Côte d'Ivoire. Le personnel indigène est d'ailleurs très attaché à cette vieille entreprise familiale. C'est ainsi qu'au cours du mois de janvier, qui a connu l'agitation du R.D.A. [3], la production des usines de Gonfreville a battu un record : plus de 23.000 kg de filés contre une moyenne mensuelle de 17.493 kg au cours de l'année 1949.

Établissements R. GONFREVILLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 juillet 1950)

L'assemblée ordinaire tenue le 18 juillet à Bouaké, a approuvé les comptes de 1949 faisant ressortir un bénéfice de 6.435.683 fr. C.F.A. Le dividende brut a été fixé à 75 fr. C.F.A. par action ancienne et à 37 fr. 50 par action nouvelle, payable à partir du 15 septembre.

Le rapport du Conseil signale que les diverses activités de la société se sont poursuivies dans des conditions satisfaisantes, compte tenu des circonstances, durant le présent exercice. L'usine a produit 217 tonnes de filé et 83 tonnes de tissus : cette production a trouvé des débouchés faciles sur le marché local.

AEC 1951/322 — Établissements R. Gonfreville et Cie, BOUAKÉ (Côte-d'Ivoire)

Correspondant en France : Sté du Haut-Ogooué, 16, avenue de l'Opéra, PARIS (1er) — Voir notice no 517.

Capital. — Société anon., fondée le 1er janvier 1943, faisant suite à une société en commandite simple créée en 1919. Capital actuel : 40 millions de fr. C. F. A. en 80.000 act. de 500 fr.

Dividendes en fr. C. F. A. — 1947 : 65 ; 1948 : 75 ; 1949 : act. anc. 75, act. nouv. 37,50.

Objet. — Égrenage, filature du coton. Tissage. Rizerie. Usine à Bouaké.

Conseil. — MM. Luc Durand-Réville, présid.-dir. gén. ; Max Lavril [4], de Lubersac et Cie*, Julius Meyer, Vve Gonfreville, Sté Savana [5], admin.

(*L'Information financière, économique et politique*, 21 avril 1951)

Au cours de l'exercice 1950, les ETABLISSEMENTS GONFREVILLE (1880 c. 1 840) ont pu se procurer sur placé tout le coton nécessaire à leur exploitation dans de bonnes conditions. Les résultats connus à ce jour permettent d'espérer pour l'année 1950.

---

[3] Rassemblement démocratique africain : parti d'Houphouët-Boigny.
[4] Max Lavril (1895-1981) : directeur général de la Banque commerciale africaine. Voir encadré.
[5] Savana, Pondichéry.

malgré la période de transformation et d'adaptation, une amélioration sensible sur le précédent exercice.

ÉTABLISSEMENTS R. GONFREVILLE À BOUAKÉ
(*L'Information financière, économique et politique*, 7 décembre 1951)

Au 31 octobre dernier, les bénéfices bruts sont en augmentation de 60 % sur ceux de l'an dernier à pareille époque.

Les mois de novembre et décembre comptant parmi les meilleurs mois de vente, on peut donc tabler, dès maintenant, sur un exercice 1951 en progrès sur le précédent, justifiant la politique de modernisation engagée depuis trois années, qui se poursuivra par le doublement de la filature nouvelle et l'adjonction de quelques métiers modernes au tissage, le gros effort continuant à porter sur la filature pour laquelle les investissements sont beaucoup plus productifs.

ÉTABLISSEMENT GONFREVILLE
(*Le Monde des affaires*, SEDE, Paris, 1952)

EN 1912 arrivait en Côte-d'Ivoire, M. Robert Gonfreville, jeune administrateur. Appelé par ses tournées dans la région de Bouaké, il s'intéressait vivement, quoique n'étant pas du métier, à la culture cotonnière et au tissage artisanal. L'idée lui vint peu à peu de remplacer les méthodes peu rationnelles de tissage à la main par des machines spécialisées.

De retour en France, en 1922, il en parla à des amis qui lui avancèrent les capitaux nécessaires à l'achat d'un matériel d'occasion destiné à fabriquer des fils et des tissus de même densité et de même contexture que ceux obtenus par le travail artisanal et familial des indigènes. Avec une locomobile, une égreneuse de coton, une carde, deux continus à filer, un métier à retordre, un ourdissoir et quatre métiers à tisser, Robert Gonfreville se lança dans son entreprise. Malgré les difficultés dont les moindres ne furent pas l'attachement des indigènes à leur ancienne méthode et leur ignorance complète en matière de mécanique, les premiers résultats furent encourageants.

• Pour un coton de qualité

En 1925, M. Gonfreville retournait en France pour réunir d'autres capitaux avec lesquels il acheta de nouvelles machines. Puis, en 1926, il fit construire ses deux premiers bâtiments industriels qu'il équipa de ses nouvelles machines plus modernes. Malheureusement, toutes ses ressources furent englouties dans ces améliorations et la grande crise mondiale de 1930 qui devait durer jusqu'en 1933, ne lui permettait aucun débouché.

En 1933, Robert Gonfreville mourait, laissant à sa veuve, qui l'avait toujours aidé dans son entreprise, une exploitation qui, si elle ne laissait encore aucun bénéfice appréciable, était saine et prête à repartir. D'autre part, le personnel africain avait fini par s'intéresser à ce travail mécanique et comptait de bons éléments. Mme Gonfreville continua seule l'œuvre de son mari. En 1936, l'usine reprit son activité totale. En 1938, de nouvelles améliorations furent apportées au matériel : égreneuses neuves, force motrice par moteur à gaz pauvre, transformation de l'atelier. La construction d'une nouvelle usine fut envisagée mais la guerre arrêta ces projets. En 1942, un groupe s'intéressa à la filature et la société en commandite fut transformée en société anonyme avec de nouveaux capitaux. Le programme d'extension fut repris. M. Lhallemani, neveu

de Mme Gonfreville, devint directeur de l'affaire. La production cotonnière de la région est en moyenne de 3.000 t. de coton brut, dans l'année.

Ce coton, d'après les comptes rendus des Instituts de recherches scientifiques de Roubaix, est de meilleure qualité que le coton d'Amérique ; plus moelleux, plus fin, il est aussi plus résistant. L'usine utilise 300 t. de fibres par an, soit environ 1.000 t. de coton brut. Lorsque les nouvelles installations fonctionneront, elles consommeront 1.500 t. de coton brut par an.

Toutes les fabrications sont facilement absorbées par la clientèle indigène dont les possibilités d'acquisition dépassent de beaucoup la production des usines : les cotons cardés sont vendus presque exclusivement au Service de Santé, les cotons mèches à des clients de gros, les fils sont consommés par le tissage.

• Principales activités

La principale activité des Éts Gonfreville est axée sur l'utilisation du coton : égrenage, pressage, cardage, filature, tissage, teinturerie. Une autre de ses activités importantes est l'usinage du paddy cultivé dans la région. Le secteur industriel de l'affaire est complété par un secteur commercial : réseau de neuf boutiques en Côte-d'Ivoire et succursale importante à Abidjan, desservis par une entreprise de transport de 14 camions, 4 camionnettes, une voiture.

La société possède deux concessions en toute propriété, l'une à usage industriel, l'autre exploitée en plantation forestière : cassias et tecks. Dix-sept logements ont été construits pour loger le personnel européen et un véritable village connu sous le nom de Gonfreville, abrite les 900 travailleurs de l'usine et leurs famille.

Conseil d'administration

Le président du conseil d'administration est le sénateur du Gabon, M. Luc Durand-Réville, qui préside également le conseil de la Société du Haut-Ogoué [SHO] avec laquelle les Établissements Gonfreville entretiennent d'étroits rapports ; Mme G. Gonfreville, de Lubersac et Cie, M. Lavril, J[ulius] Meyer, Ste Savana, administrateurs.

ÉTABLISSEMENTS R. GONFREVILLE à Bouaké (Côte d'ivoire).
(*L'Information financière, économique et politique*, 1er février 1952)

Nous apprenons de Bouaké que les comptes de l'exercice 1951 pourront être présentés dans un mois environ.

Comme prévu, ils feront apparaître une très sérieuse augmentation des bénéfices qui va permettre au conseil de proposer une amélioration sensible du dividende lequel, rappelons-le, a été de 15 % au cours des trois derniers exercices.

ETABLISSEMENTS R. GONFREVILLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 26 novembre 1952)

Alors que la campagne 1951-52 s'était déroulée dans une atmosphère de crise, les perspectives de la campagne 1952-53 se présentent plus favorablement. Les récoltes s'annoncent abondantes. Le marché du commerce d'importation serait assez largement assaini.

Après les baisses corrélatives à celle du coton, les prix des fils et tissus fabriqués par les Éts Gonfreville sont stabilisés depuis quelques mois.

Il est permis de penser que les résultats du dernier trimestre compenseront partiellement la régression des profits consécutive aux difficultés du marché local qui avaient persisté pendant l'intercampagne.

Le matériel commandé pour la nouvelle filature doit être livré en avril prochain. Ce matériel permettra une augmentation de production de 60 %, en filés fins et une réduction sensible des prix de revient. Un moteur supplémentaire de 250 CV est actuellement en cours de montage. Ces investissements seront financés par un crédit à long terme obtenu par la Société.

ÉTABLISSEMENTS R. GONFREVILLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 mai 1954)

Les comptes de l'exercice 1953 sont présentés à rassemblée déni ordinaire convoquée pour le 17 juin, laissent apparaître, après Un montant total d'amortissements et de provisions s'élevant à Fr. C.F.A. 16.177.038. un bénéfice net de Fr. C.F.A. 6.009.16s qui permettra de proposer la distribution d'un dividende de Fr. C.F.A. 89,29 brut, soit Fr. C.F.A. 75 net, égal au précédent.

L'amélioration très sensible des affaires. intervenue en fin d'exercice, s'est développée au cours des premiers mois de l'année 1954, permettant d'envisager dès maintenant des résultats particulièrement favorables pour l'exercice en cours.

Établissements Gonfreville
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 juin 1954)

La conjoncture économique en Côte d'ivoire s'est améliorée dès le début de la campagne grâce aux cours élevés atteints par les produits d'exportation, fait ressortir le rapport présenté à l'assemblée du 22 juin. Les derniers mois de l'année ont accusé un redressement caractérisé de l'activité commerciale.

Le rapport indique encore que la société produit des filés blanchis ou teints qui rivalisent avantageusement avec les articles importés.

La centrale a été renforcée et les installations de stockage de carburant achevées. Le montage du nouveau matériel de filature a été terminé en fin d'exercice. Ce matériel fournira à la société un appoint important de fabrication devenu indispensable en raison de l'augmentation constante du carnet de commandes.

Les récoltes de coton continuent à s'amenuiser en Côte d'ivoire. La société espère que les mesures d'ordre politique et technique, actuellement à l'étude, apporteront le remède nécessaire. Elle pare à cette diminution en complétant ses approvisionnements dans les territoires limitrophes.

L'assemblée a approuvé les comptes de 1953 et voté le dividende annoncé de 89,29 fr. C.F.A. brut, payable sons déduction des impôts le 11 septembre.

ÉTABLISSEMENTS R. GONFREVILLE à Bouaké (Côte-d'Ivoire)
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 avril 1955)

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires des Établissements GONFREVILLE s'est tenue valablement le 20 avril et a voté toutes les résolutions qui lui ont été présentées (voir rapport joint).

Par contre, l'assemblée générale extraordinaire qui devait se tenir à la suite de l'Assemblée générale ordinaire n'a pu délibérer faute de quorum. Elle a été reportée au 14 mai, toujours au siège social à Bouaké.

Les immobilisations de titres et pouvoirs pourront être remis en la métropole à :

la BANQUE COMMERCIALE AFRICAINE, 52, rue Laffitte, Paris ;

la BANQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE, 9, avenue de Messine, Paris ;

et chez Messieurs R. de LUBERSAC et Cie. 9. boulevard Malesherbes, Parie, qui transmettront.

ÉTABLISSEMENTS R. GONFREVILLE à BOUAKÉ (Côte-d'Ivoire)
(*L'Information financière, économique et politique*, 22 juin 1955)

L'augmentation de capital des Établissements R. Gonfreville ayant été largement couverte, les souscriptions réductibles n'ont pu être servies que dans une faible proportion (0,002.649).

Il est attribué : 1 action nouvelle par 376 droits possédés.

Dès ratification de l'augmentation de capital par l'assemblée de sincérité, il sera procédé aux opérations de regroupement des actions anciennes et de suites.

Un avis ultérieur fera connaître les modalités de ces deux opérations.

ÉTABLISSEMENTS R. GONFREVILLE À BOUAKÉ (Côte d'ivoire)
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 juin 1955)

Le dividende de l'exercice 1954, représenté par le coupon n° 4, sera mis en paiement à partir du 11 juillet 1955, au siège social à Bouaké (C.I.) l et aux guichets de la Banque Commerciale Africaine et de la Banque de l'Afrique Occidentale à Abidjan.

Le règlement des coupons, au cours du change en vigueur, pourra être fait à Paris, aux guichets de :

la Banque commerciale Africaine ;

la Banque de l'Afrique Occidentale

et chez MM. R. de Lubersac et Cie.

Le montant du dividende a été fixé par l'assemblée générale ordinaire à ;

Fr. C.F.A. 148,82 brut par action actuelle de fr. C.F.A, 1.250 — soit net, sous déduction de l'impôt de 18 p. 100. à fr. C.F.A. 125.

ETABLIS. R. GONFREVILLE à Bouaké (Côte d'ivoire)
(*L'Information financière, économique et politique*, 15 décembre 1955)

En Côte d'ivoire les récoltes s'annoncent comme devant être importantes, !a progression des tonnages compensant dans une mesure appréciable la baisse des cours du cacao et du café.

Les Etablissements Gonfreville ont poursuivi avec succès leurs efforts afin d'étendre leur réseau de clientèle à l'ensemble des territoires d'A.O.F.

Au cours de l'exercice le plein emploi de l'usine a été maintenu malgré les circonstances plus difficiles.

Les premiers mois de la campagne s'avèrent favorables et le carnet de commandes permet de prévoir des résultats satisfaisants.

La Société, poursuivant méthodiquement son programme, vient de passer commande de nouveaux matériels en vue d'accroître la production de la filature et le rendement des ateliers de teinture.

ÉTABLISSEMENT R. GONFREVILLE
[Desfossés 1956/1650]

S.A., 1er janvier 1943.

SIÈGE SOCIAL : A Bouaké (Côte-d'Ivoire). Correspondant à Paris : Société du Haut-Ogooué, 63, Champs-Élysées. Tél. . BAL 11-60.

Durand-Réville (Luc), 463 (Chalandage et remorquage Indochine), 1650 (pdg Éts R. Gonfreville), 1731 (CICA), 1732 (pdg SHO), 1746 (Optorg), 1748 (Peyrissac), 1796 (CFSO).

Lavril (Max)[Saint-Aquilin-de-Pacy Eure, 1895-Paris, 1981)[Fils de Georges Lavril, fromager. Frère de Georgette Lavril (Mme Robert Josse)][dg Bq comm. afric.], 291 (Immob. et fin. afric.-SIFA), 1650 (Éts R. Gonfreville), 1761 (pdg Expl. comm. afric.), 1783 (Plantations et palmeraies de l'Ogooué), 1796 (Forest. Sangha-Oubangui), 1853 (pdg Multiplex).

Gonfreville (Mme G.), 1650 (Éts R. Gonfreville).

Lubersac (de — et Cie), 1650 (Éts R. Gonfreville).

Meyer (Julius)[0 /00], 1650 (Éts R. Gonfreville), 1913 (Distill. réunies de Bretagne et de Normandie), 1981 (Cie sucrière), 2139 (Magmod).

Mignot (Pierre), 1650 (Éts R. Gonfreville).

Savana (Sté), 1650 (Éts R. Gonfreville).

Dufat (G.), 1650 (comm. cptes Éts R. Gonfreville), 1766 (comm. cptes Agricole Gabon), 1783 (comm. cptes Plantations et palmeraies de l'Ogooué).

Thévenot (R.), 207 (comm. cptes Bq comm. afr.), 1650 (comm. cptes suppléant Éts R. Gonfreville), 1747 (comm. cptes Le Commerce afric.), 1761 (comm. cptes Expl. comm. afric.), 1769 (Exploit. forest. afr.), 1782 (Pastorale afr.), 1918 (adm. Éts Dubonnet).

OBJET : égrenage, filature, teinturerie, tissage du coton. Toutes opérations commerciales : export-import-transports.

CAPITAL SOCIAL : 120 millions de fr. C.F.A., divisé en 48.000 actions de 2.500 fr. C.F.A. A l'origine, 4 millions, porté en 1945 à 6 millions par incorporation de réserves en août 1946 à 10 millions et en mai 1948, à 15 millions par incorporation de réserves, en 1949 à 20 millions par création de 10.000 actions nouvelles réparties gratuitement (1 pour 1). Porté ensuite à 40 millions de fr. C.F.A. par l'émission à 500 fr. C.F.A. de 40.000 actions de 500 fr. C.F.A. (1 pour 1). Porté en 1952 à 50 millions par création de 8.000 actions de 1.250 fr. C.F.A. réparties gratuitement (1 pour 10 anciennes de 500 fr.), puis à 75 millions par émission à 1.400 fr. C.F.A. de 20.000 actions de 1.250 fr. (1 nouv. pour 4 de 500 fr.). Regroupement des actions de 500 fr. C.F.A. en actions de 1.250 fr. C.F.A. à partir du 20 octobre 1952. Porté en 1955 à 100 millions frs C.F.A. par émission à 2.800 fr. C.F.A. de 10.000 actions de 2.500 fr. C.F.A (1 pour 6 de 1.250 fr.). Regroupement en action de 2.5000 fr. C.F.A. depuis le 5 octobre 1955, puis capital porté à 120 millions par création de 8.000 actions de 2.500 fr. C.F.A. réparties gratuitement (1 pour 5).

RÉPARTITION DES BÉNÉFICES :5 % à la réserve légale ; 6 % d'intérêt non cumulatif aux actions. Sur le solde, 10 % au conseil, le surplus aux actions, sauf prélèvements éventuels pour réserve ou reports.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Banque commerciale africaine.

COUPONS NETS AU PORTEUR (en francs C.F.A.). — No 1.5 (26 octobre 1951), 63 fr.; 16 droit de souscription ; 17 (26 septembre 1952), 75 fr. 50 ; 2 (11 septembre 1953), 75 fr. ; 2 (11 septembre 1954), 75 fr. ; 3 droit de souscription (1 pour 6) ; 4 (11 juillet 1955), 125 fr.

	Bénéf. net	Réserves	Bénéf. distrib.	Dividendes
	(En 1.000 francs C.F.A.)			(En fr. C F.A.)
1945	253	12	240	60 00
1946	456	23	440	30 00

1947	6.727	5.336	1.379	65 00
1948	5.382	1.519	2.671	75 00
1949	6.436	1.121	4.931	75 00 (1)
1950	9.024	3.452	6.617	75 00
1951	11.685	3.582	8.065	90 00
1952	6.073	303	5.484	89 29
1953	6.009	360	5.478	89 29
1954	18.101	7.405	10.198	148 82

(1) 37 fr. 60 C.FA. brut aux actions 40.001 à 80.000.

BILANS AU 31 DÉC. (En 1.000 fr. C.F.A.)

	1950	1951	1962	1958	1954
PASSIF					
Capital	40.000	40.000	75.000	75.000	75.000
Réserves et provisions	37.491	46.357	34.751	35.947	67.492
Dette flottante	76.242	80.947	77.431	97.919	113.924
Dividendes et tantièmes	6.617	8.065	6.078	5.478	10.108
	160.350	175.369	193.255	214.344	266.614
ACTIF					
Immobilisations (nettes)	84.494	86.092	99.383	140.527	156.316
Stocks	51.057	70.237	69.907	55.204	68.007
Débiteur	12.074	13.654	20.525	16.524	31.406
Disponible	10.725	5.386	3.440	2.089	10.885
	160.350	175.369	193.255	214.344	266.614

AVIS DES COURTIERS
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 mai 1957)

Et. R. Gonfreville. — Le 27 mai, attribution gratuite 1 nouvelle pour 6 anciennes coupon n° 3. Cotation du droit jusqu'à nouvel avis.

R. GONFREVILLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 27 mars 1958)

La production de l'exercice 1957 marque une progression de 26 % pour la filature et de 62 % pour le tissage.

L'augmentation du chiffre d'affaires global ressort à 35 % par rapport à l'exercice précédent.

Malgré la hausse des frais de matières premières et de main-d'œuvre, les résultats d'exploitation feront ressortir une importante amélioration.

Les extensions prévues au programme 1957 sont en cours d'achèvement. Les bâtiments sont terminés. La nouvelle teinturerie a été mise en service. Les matériels de filature complémentaires entreront en production au cours des prochaines semaines.

Le programme d'investissement 1958 a été fixé. Il est établi en vue de création d'une nouvelle usine tissage.

ÉTABLISSEMENTS R. GONFREVILLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 17 avril 1958)

Les bénéfices nets de l'exercice 1957 s'élèvent à 32.520.177 francs CFA, contre 20.376.877 pour l'exercice précédent.

Ces bénéfices s'établissent après 47 millions 684.704 francs CFA d'amortissements et 28.50,0.000 fr. francs CFA de provision pour réinvestissement, contre 30.268.391 et 25.000.000 en 1956.

Le conseil proposera à l'assemblée ordinaire, convoquée pour le 10 mai, de répartir un dividende net de fr. CFA 262,50 contre fr. CFA 250 et d'affecter 12.500.000 francs CFA à la réserve générale.

Une assembler extraordinaire est convoquée pour le même jour, en vue de modifier l'article 45 des statuts et d'autoriser le conseil à augmenter le capital social jusqu'à 400 millions de fr. CFA, soit par souscription contre espèces, soit par incorporation de réserves. Il est indiqué cependant qu'aucun appel de fonds n'est actuellement prévu.

ETABL. R. GONFREVILLE à Bouaké (Côte-d'Ivoire)
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 juin 1958)

Le conseil, dans sa séance du 13 juin, a décidé de porter le capital social de 140 à 160.000.000 de francs C.F.A. par incorporation de réserves et attribution à titre gratuit d'une action nouvelle pour 7 anciennes. Les actions nouvelles créées jouissance du 1er janvier 1958, coupon no 7 attaché, seront délivrés à partir du 28 juillet

---

Éts R. GONFREVILLE
(*L'Information financière, économique et politique*, 24 juillet 1959)

La répartition des actions gratuites s'effectue depuis le 15 juillet à raison de une pour quatre, par les soins des banques assurant le service financier de la Société.

La production du premier semestre atteint : 787 tonnes pour la filature et 119 tonnes pour le tissage contre respectivement 684 et 97 tonnes en 1958

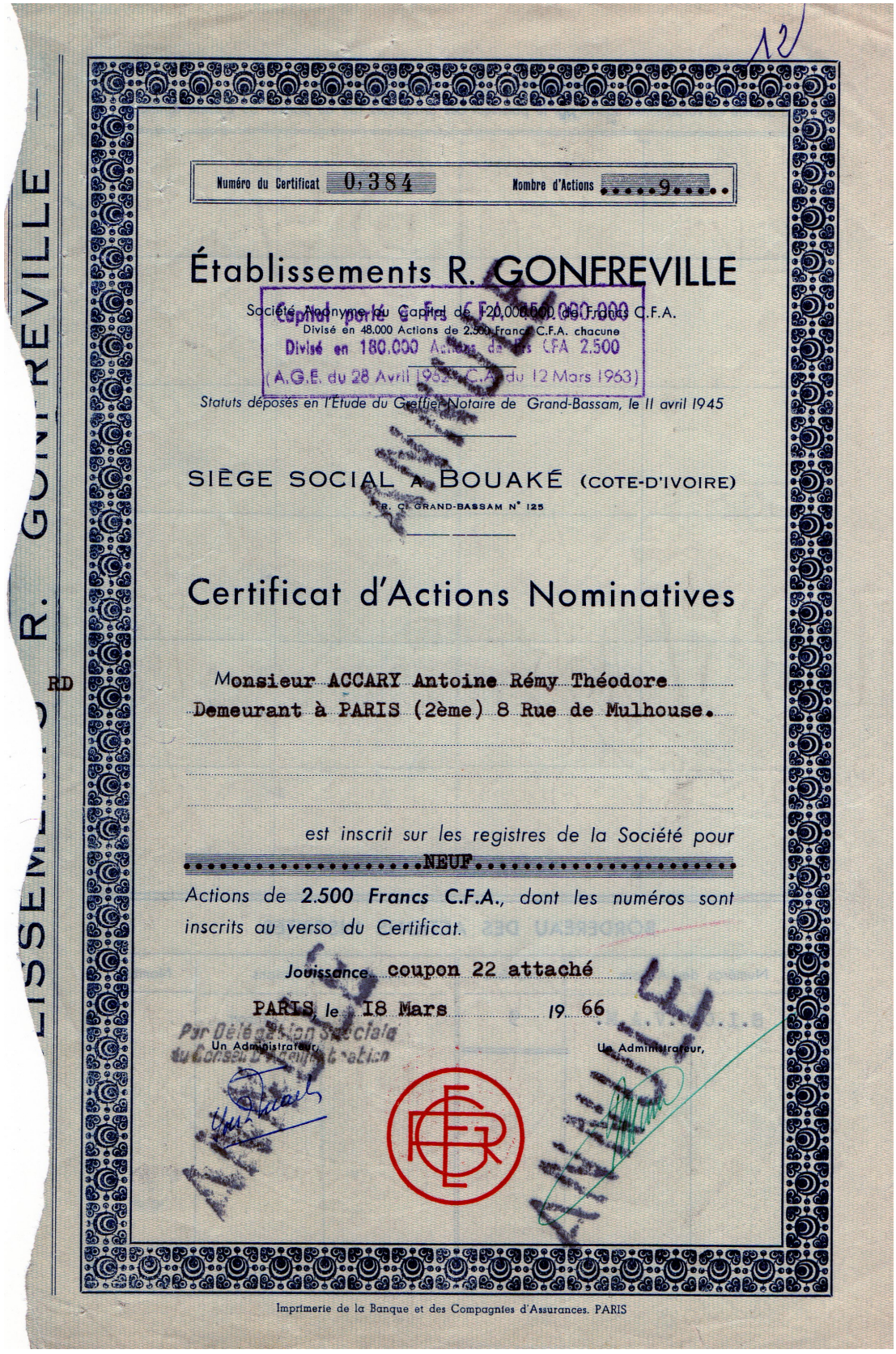

Numéro du Certificat 0,384 Nombre d'Actions 9

Établissements R. GONFREVILLE

Société Anonyme au Capital de F 20.000.000 de Francs C.F.A.
Divisé en 48.000 Actions de 2.500 Francs C.F.A. chacune
Capital porté à F CFA 450.000.000
Divisé en 180.000 Actions de Frs CFA 2.500
(A.G.E. du 28 Avril 1962 - C.A. du 12 Mars 1963)

Statuts déposés en l'Étude du Greffier Notaire de Grand-Bassam, le 11 avril 1945

SIÈGE SOCIAL A BOUAKÉ (COTE-D'IVOIRE)
R. C. GRAND-BASSAM N° 125

Certificat d'Actions Nominatives

Monsieur ACCARY Antoine Rémy Théodore
Demeurant à PARIS (2ème) 8 Rue de Mulhouse.

est inscrit sur les registres de la Société pour
NEUF
Actions de **2.500 Francs C.F.A.**, *dont les numéros sont inscrits au verso du Certificat.*

Jouissance coupon 22 attaché

PARIS, le 18 Mars 19 66

Un Administrateur, Par Délégation Spéciale du Conseil d'Administration

Un Administrateur,

Imprimerie de la Banque et des Compagnies d'Assurances. PARIS

Coll. Jacques Bobée
ÉTABLISSEMENTS R. GONFREVILLE

Société anonyme au capital de 120.000.000 de francs C.F.A.
divise en 48.000 actions de 2.500 francs C.F.A. chacune

CAPITAL PORTÉ À 450.000.000.000 FRANCS
divise en 180.000 actions de 2.500 francs C.F.A. chacune

(A.G.E. du 28 avril 1962 - C.A. du 12 mars 1963

Statuts déposes en l'étude du greffier notaire de Grand-Bassam, le 11 avril 1945
Siège social à Bouaké (République de Côte-d'Ivoire)
R.C. Bouaké, nº 125
CERTIFICAT D'ACTIONS NOMINATIVES
Monsieur ACCARY Antoine Rémy Théodore
Demeurant à PARIS (2e), 8, rue de Mulhouse.
est inscrit sur les registres de la Société pour
NEUF Actions de 2.500 Francs C.F.A., dont les numéros sont inscrits au verso du Certificat.
Jouissance coupon 22 attaché
Paris, le 18 mars 1966
Par délégation du conseil d'administration : ?
Un administrateur
Imp. de la Banque et des Cies d'assurance, Paris

Une colonisation remplace l'autre
par G.V. [= Georges Virebeau alias Coston]
Lectures françaises, « Le secret des dieux », nº sp. déc. 1968, 358 p.

[317] M. Xavier Torre est vice-président de la Cie Optorg et [318] administrateur-directeur général de la Société française des Nouvelles-Hébrides*. Ce dernier est également administrateur des Éts Gonfreville, qui ont pratiquement le monopole de la transformation du coton produit en Côte-d'Ivoire et ont fabriqué en 1967 : 3.200 tonnes de filés, 1.500 de tissés, 2.000 de fil teint, 300 de tissu teint et 520 de confection. Avec la Cie Optorg et Mme Vve Gonfreville, la banque de Lubersac et Cie figure parmi les gros actionnaires de la firme.

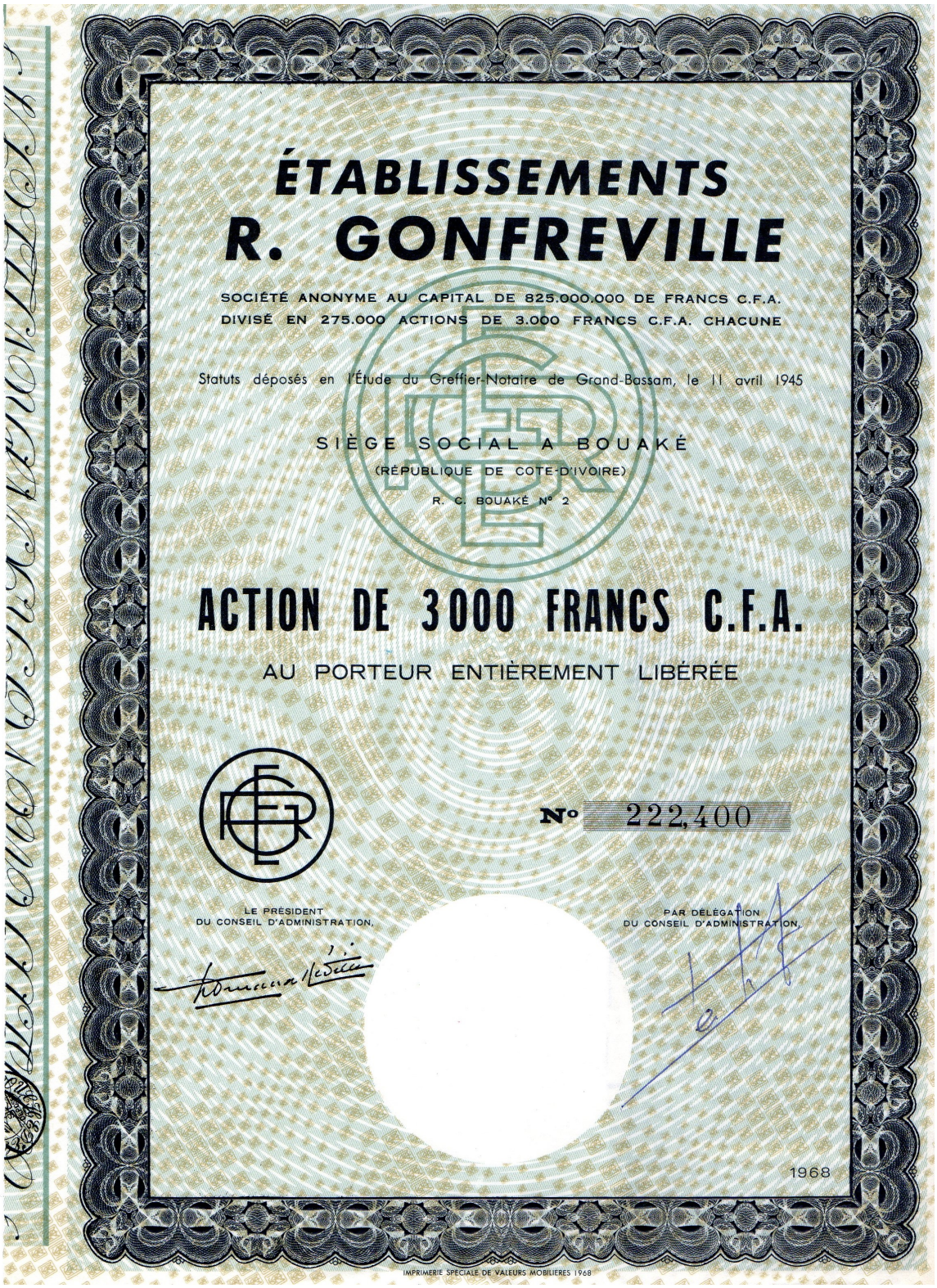

Coll. Jacques Bobée

ÉTABLISSEMENTS R. GONFREVILLE
Société anonyme au capital de 825.000.000 de francs C.F.A.
divise en 275.000 actions de 3.000 francs C.F.A. chacune

Statuts déposes en l'étude du greffier notaire de Grand-Bassam, le 11 avril 1945
Siège social à Bouaké (République de Côte-d'Ivoire)
R.C. Bouaké, nº 2
ACTION DE 3.000 FRANCS CFA.
au porteur entièrement libérée
Le président du conseil d'administration : Durand-Réville
Par délégation du conseil d'administration : ?
Imprimerie spéciale des valeurs mobilières 1968

CÉLÉBRATION DU CINQUANTENAIRE

Établissements Robert Gonfreville - Cinquante ans d'industrie en Afrique - 1921-1971 (Bouaké, Côte-d'Ivoire)

établissements
R. GONFREVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 2.186.100.000 FRANCS C.F.A.
DIVISÉ EN 728.700 ACTIONS DE 3.000 FRANCS C.F.A. CHACUNE

Statuts déposés en l'étude du Greffier-Notaire de Grand-Bassam, le 11 avril 1945

SIÈGE SOCIAL : A BOUAKÉ (RÉPUBLIQUE DE COTE-D'IVOIRE)

R.C. BOUAKÉ N° 2

Action de 3000 francs C.F.A.

AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

N° 0,516,149

LE PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

LE VICE-PRÉSIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

1977

IMPRIMERIE OBERTHUR - PROCÉDÉ S. B.

Coll. Jacques Bobée
ÉTABLISSEMENTS R. GONFREVILLE
Société anonyme au capital de 2.186.100.000 francs C.F.A.
divise en 728.700 actions de 3.000 francs C.F.A. chacune
Statuts déposes en l'étude du greffier notaire de Grand-Bassam, le 11 avril 1945.
Siège social à Bouaké (République de Côte-d'Ivoire)
R.C. Bouaké, n° 2
ACTION DE 3.000 FRANCS CFA.
au porteur entièrement libérée
Le président du conseil d'administration : ?
Le vice-président du conseil d'administration : Xavier TORRE.
1977
Imprimerie Oberthur - Procédé S.B.

Éts R. GONFREVILLE
Nouvel ensemble filature-tissage
(*Valeurs actuelles*, 30 mai 1977)

Les Éts Gonfreville (Bouaké, Côte-d'Ivoire) mettent en paiement, le 31 mai, leur coupon de l'exercice 1975/1976 fixé, en brut, à 12 % du nominal, soit 360 F CFA ou 7,20FF (c. 10 % l'an dernier). Après déduction de l'IRVM, le net payé ressort à 5,90 FF majoré du crédit d'impôt.

Les résultats de l'exercice clos le 30/9/1976 se sont établis à 611 MF CFA pour un CA (ht) de 7.918 MF CFA (plus 21 %). Rappelons que les ERG ont procédé, fin 1976, à une augmentation de 50 % de leur capital, porté à 2.186.100.000 F CFA réparti comme suit : actionnaires ivoiriens publics : 33 % ; privés : 23 % ; SFI (du groupe Banque Mondiale) : 10 % ; Optorg : 10 % ; Texunion 10 % ; divers français : 14 %.

L'entreprise réalise actuellement un nouvel ensemble filature-tissage qui portera sa capacité coton de 5.500 tonnes à 8 000 tonnes.

ZONE FRANC

ETS R. GONFREVILLE
(Rapport Optorg, 1985)

Capital : F 59.973.000
Notre participation : 7,5 %.

L'exercice 1984-85 justifie les indications confiantes fournies l'an dernier et débouche sur un chiffre d'affaires record de 26 milliards de francs CFA, en progression de 21 %. Cette performance brillante conduit à un bénéfice net de F 22.030.460 qui compense pratiquement la perte cumulée des deux derniers exercices.

Ets R. Gonfreville
SA au capital de 2.998.695.000 F CFA
RC n° 2 Bouaké — Siège social : BP 584 Bouaké (Côte-d'Ivoire)

Le conseil d'administration des Éts R. Gonfreville, réuni à Abidjan le 17 décembre 1987, a arrêté comme suit les comptes et le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 1987, en MF CFA (1 F CFA = 0,02 FF) comparés à ceux de l'exercice précèdent :

	1986	1987
Valeur de la production	25.406	25.699
Chiffre d'affaires HT	25.406	24.144
Résultat brut d'exploitation	2.601	2.635
— amortissements	— 1.035	— 1.170
— provisions (nettes)	72	— 227
Résultat net d'exploitation	1.638	1.238
Pertes et profits hors exploitation	264	— 395*
Résultat net avant impôt	1.902	843

Marge brute d'autofinancement (avant impôt)	2.937	2.013

* Y compris provisions sur participations et comptes courants de deux filiales en difficulté.

Compte tenu d'un bénéfice reporté, disponible, de 1.112 MF CFA, le conseil d'administration a décidé de proposer à l'assemblée générale ordinaire, qui se réunira le 25 mars 1988 la distribution du dividende statutaire (6 %) majoré d'un dividende supplémentaire de 2 %.

La société achèvera en 1988 la réalisation de son plan triennal de modernisation, financé pour partie par des crédits locaux à moyen terme et pour partie par un prêt de la SFI (du Groupe Banque mondiale). Cette dernière tranche comprend notamment l'installation d'une nouvelle filature, qui portera la capacité globale de l'entreprise à 9.000 tonnes de fibres transformées et 30 millions de mètres d'imprimés.

1991-1992 : LICENCIEMENTS MASSIFS

2e tour de l'élection présidentielle en Côte-d'Ivoire
Licenciement à GONFREVILLE
Alassane Dramane Ouattara indexé
par Philippe KOUHON
www.legrandsoir.info/ 20 novembre 2010

M. Mahan GAHÉ Basile mobilise les travailleurs de Bouaké pour Gbagbo

Le secrétaire général de la Centrale Dignité, M. Mahan Gahé Basile était ce samedi 20 novembre 2010 à la tête d'une importante délégation, à l'assaut du monde du travail, dans le cadre de la campagne électorale.

Porteur d'un message du candidat de « la majorité ivoirienne », il a d'abord indiqué les origines des nombreuses crises dans les entreprises publiques et privées, notamment l'établissement Robert Gonfreville appelé communément l'usine de textile de Gonfreville, avant d'inviter ses camarades syndicalistes à voter massivement Laurent Gbagbo le 28 novembre prochain.

« Quand nous étions gamins, Gonfreville faisait la fierté du pays. C'était l'un des fleurons de notre économie. Mais récemment, lorsque j'y suis revenu avec des amis belges, j'ai eu les larmes aux yeux », a-t-il introduit, et de poursuivre devant une salle archi comble à 99 % des ex travailleurs de l'usine Gonfreville de Bouaké. « Le problème de Gonfreville a trop duré et je vais vous dire pourquoi. Mais comme le président de la République vient de soulager les travailleurs de Irolamé dont le problème date de 1993, le cas Gonfreville trouvera lui aussi très bientôt une solution… Bien que vous n'étiez pas mes militants durant les 17 ans de galère que vous avez connues et que j'ai été mis au courant il y a quelques temps seulement par vos leaders que sont MM. Kouamé Kan et Koffi Yao Lambert, la Centrale Dignité vous rassure qu'elle est désormais à vos côtés. C'est pourquoi, dans nos interventions durant les fêtes de travail, nous interpelons le pouvoir public sur le dossier Gonfreville. »

Pour le « Général » des travailleurs, tous les pays du monde ou encore toutes les grandes villes du monde possèdent une entreprise phare. Et Gonfreville était pour Bouaké et la Côte-d'Ivoire, ce qu'est Bouygues, Air France ou encore Airbus pour la France : une entreprise de référence ! « C'est dommage que des gens politisent ce qui n'est pas à politiser et la ville de Bouaké risque de mourir si rien n'est fait pour Gonfreville », a-t-il regretté.

Mais le Robin des bois ivoiriens n'est pas venu à Bouaké qu'avec les paroles. Avant de livrer le message de son candidat aux nombreux licenciés de Gonfreville présents dans la

salle, Mahan Gahé leur brandit un document confidentiel dans lequel, dit-il, l'usine de Gonfreville serait rachetée par un groupe d'hommes d'affaires ivoiriens. « Ces gens, dont nous ne révélerons pas pour l'instant les noms, ont bradé Gonfreville au détriment des travailleurs. Aussi ces Ivoiriens qui ont racheté l'usine ne font rien pour arrêter la souffrance de leurs compatriotes », a-t-il martelé. Après enquête, nous apprendrons qu'il s'agit d'un protocole d'accord signé entre la société luxembourgeoise Uninord Holding S.A, actionnaire majoritaire de Gonfreville, et Afric Invest, une société de droit ivoirien. C'était le 10 avril 2008 dans les locaux de l'ambassade de Côte-d'Ivoire à Paris, loin des yeux travailleurs. Nous y reviendrons.

Les travailleurs de Gonfreville bientôt dédommagés !

« Le Président Gbagbo me charge de vous dire, que ce qui a été fait pour Carena et Irolamé sera fait pour Gonfreville. C'est désormais l'État qui paiera les salariés de Gonfreville. Après quoi, l'État lui-même prendra ses responsabilités si une poursuite devrait être engagée contre les mauvais partons », a annoncé l'envoyé de Gbagbo. Pour ce faire, il a conseillé ses camarades de Bouaké de constituer un comité de suivi de cinq membres ; lequel comité, a-t-il promis, sera reçu par les instances compétentes très prochainement à Abidjan.

« Pour Carena, c'était 550 millions, pour Irolamé, 800 millions, mais pour vous, on parle de 2 milliards de nos francs. C'est beaucoup, et il est important que vous vous constituiez en comité et aussi qu'on demande à l'État même s'il n'a pas la totalité sur le champ, que vous perceviez au moins en trois ou quatre fois », a-t-il conseillé.

Mahan Gahé Basile, pour justifier la longue période de souffrance de ses camarades licenciés abusivement, pour beaucoup depuis 1992 et 1993, sans droit, sans retraite ni pension, reviendra sur les conséquences de la guerre. Pour lui, bien que conscient de cette réalité, le président Gbagbo, confronté à une crise sans précédent, a été contraint de satisfaire l'armée au détriment des travailleurs, au nom de la paix. « La Côte-d'Ivoire atteindra son point d'achèvement du PPTE fin février, début mars 2011. Ce sont quelque 500 milliards qui seront réinjectés dans les caisses de l'État et Gonfreville ne sera pas oublié », a-t-il promis, non sans instruire une fois encore ses amis sur les acquis de la gestion du président candidat : « Malgré la crise, malgré les casses de la BCEAO à Bouaké, à Man… malgré l'absence de l'unicité des caisses de l'État, celui-ci a payé régulièrement ses fonctionnaires, qu'ils soient en zone gouvernementale ou en zone rebelle… Malheureusement pour vous du secteur privé, et surtout ceux de Gonfreville, il était difficile de mettre la main sur votre dossier à cause de son opacité et par la faute de ceux que vous-mêmes vous connaissez. C'est un baron d'ici. C'est une famille très riche d'ici. Dieu merci, depuis quelques semaines, nous maîtrisons tous les dossiers et le vôtre est actuellement sur la table du président de la République ».

Le PAS (Programme d'ajustement structurel) a plus tué en Côte-d'Ivoire que le Sida

« Rappelez-vous qu'en 1990, on a imposé un Premier ministre au président feu Félix Houphouët-Boigny, alors que notre constitution n'en prévoyait pas. La Banque mondiale, le FMI et l'OMC — qui estimaient que le président Houphouët gérait la Côte-d'Ivoire comme un royaume baoulé — ont décidé de lui coller un Premier ministre en vue de redresser l'économie ivoirienne pour payer sa dette extérieure. Voilà comment Alassane Dramane Ouattara est venu en Côte-d'Ivoire. Voilà comment on a imposé le programme d'ajustement structurel en Côte-d'Ivoire. Ce qui aura pour conséquence la modification du code du travail ivoirien, la fermeture de plusieurs entreprises et le licenciement de nombreux pères et mères de famille. Parce que l'ancien code protégeait les délégués syndicaux et interdisait aux patrons de licencier abusivement un employé. Voilà pourquoi vous avez été licenciés en 1992 et 1993 ici à Bouaké. Voici l'origine de vos malheurs.

Cela est pareil pour la fonction publique. Beaucoup d'agents journaliers ont été mis dehors sans droit. Il fallait diminuer la masse salariale pour espérer rembourser la dette extérieure.

Aujourd'hui, c'est avec les larmes aux yeux que nous voyons certaines familles, autrefois prospères, se retrouver dans des entré-couchés ; ce qui expose parfois nos jeunes filles à la prostitution. D'où l'augmentation du taux de séropositifs dans notre pays.

Heureusement, grâce à notre combat, un autre nouveau code du travail vient de voir le jour et sera mis en application en début d'année prochaine. Il reprend en compte toutes les protections des délégués syndicaux, des travailleurs mais aussi des inspecteurs du travail. Le licenciement, même économique, est banni sans un audit préalable. Le chômage technique sera désormais tournant et est accompagné des 2/3 du salaire mensuel. Enfin, sur demande du président Gbagbo, nous venons de créer un Conseil national des travailleurs dont je suis le vice-président. Ce conseil sera saisi toutefois qu'un employeur voudra licencier un employé. Tout délégué peut le saisir pour régler un conflit. C'est une avancée. C'est une victoire ». […]

Rappelons que l'usine de textile de Gonfreville de Bouaké fut créée en 1921. De plus de 5.000 travailleurs, elle n'emploie aujourd'hui que moins d'une centaine. 1.113 ex-agents sont en attente du paiement de leur [indemnité] de licenciement, dont 88 depuis 1992 et 1.025 depuis 1993.

Bouaké
Un bâtiment de Gonfreville part en fumée
ivoirebusiness.net, 8 janvier 2013

Hier, lundi 7 janvier, aux environs de 16 heures 40 minutes, un bâtiment de la société Globale Coton, situé vers l'entrée des Établissements Robert Gonfreville de Bouaké, a pris feu. Qui s'est rapidement propagé aux autres bâtiments de l'usine. Les sapeurs-pompiers militaires de Bouaké, alertés, ont très vite réussi à maîtriser l'incendie. Il faut signaler qu'il n'y a eu aucune perte en vie humaine mais ce sont plutôt des déchets de coton qui se trouvaient dans ledit bâtiment qui ont été consumés. Les personnes trouvées sur place n'ont pu indiquer l'origine de l'incendie.

DEMAS ABIB